

**DECLARATION DU CSER SUD du 18 Octobre 2024,**

**Suite à la CONSULTATION SUR LE PROJET D'ADAPTATION DE LA SEMAINE HAUTE A LA FNAC DE CANNES. (OJD Extra 2, point 1)**

Le CSER sud demande que les salariés ne soient pas impactés par l'erreur et le manque de rigueur de la direction au sujet du défaut de positionnement d'une semaine haute à la Fnac de Cannes et donc que les salariés bénéficient justement et loyalement d'un compteur d'heures RTT non amputé.